

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

**SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES
GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)**

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE2843

présenté par
M. Raux et Mme Pochon

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 3, substituer aux mots :

« de l’agroalimentaire »,

les mots :

« , du vivant ».

II. – En conséquence, à l’alinéa 4, procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à mettre en cohérence rédactionnelle les objectifs et les missions de l’enseignement et de la formation agricoles par le recours à la dénomination « métiers de l’agriculture et du vivant ».